

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Batteries de voiture au plomb

Code Eural	16 06 01*
Code déchet	186001

DESCRIPTION

Batteries au plomb comme batteries de démarrage, batteries stationnaires et batteries dry-fit.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

Les batteries contiennent de l'acide sulfurique

Conditions générales :

- **Pas d'autres type de batteries**
- Pas de batteries nickel cadmium
- Pas de batteries au mercure
- Pas de batteries alcalines
- Pas de batteries au lithium
- Pas de batteries de clark
- Pas de piles boutons
- Pas de batteries pour clôtures électriques
- Pas de piles Bebat
- Pas de corps étrangers

Conditions d'emballage :

- Les batteries de voiture sont livrés bien fermés et étanches
- Ces accumulateurs doivent être étanches pour être transportés, conformément à la législation ADR, et ne sont donc pas autorisés en vrac sur palette
- Quand les batteries sont livrées dans des accubox, elles ne peuvent pas dépasser le bord de ceux-ci.
- L' accubox ne peut pas contenir de liquide libre et aucun liquide résiduel ne doit être présent sur la face extérieure du box
- Soit les batteries sont déchargés, soit les bornes sont protégées contre les courts-circuits
- Le poids maximal d'un accubox avec batteries est de 450 kg